

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Après un séjour de quelques semaines sur le littoral, S. A. R. Don Jaime de Bourbon a quitté la Principauté dimanche après-midi, par le train rapide de Paris.

Sont récemment rentrés à Monaco : M. Gustave Saige, conservateur des Archives du Palais; M. d'Alverny, vice-président du Tribunal Supérieur, et M. de Monicault, avocat général.

M. le docteur J. Marsan est parti, hier soir, pour Paris où il compte demeurer une quinzaine de jours, devant assister aux « Assises internationales » de la tuberculose, dont nous parlons plus loin.

S. Exc. Mahmoud-Mouktar-Pacha, général de division de l'armée ottomane, est notre hôte depuis samedi dernier à Monte Carlo, où il s'est installé avec sa suite à l'Hôtel de Paris. Le général est venu prendre livraison, dans le port de Monaco, d'un joli petit yacht automobile construit pour lui par les Chantiers d'Antibes (établissements de Cesti et C<sup>ie</sup>). Ce canot de plaisance, dont la coque et le moteur ont fait ici l'admiration générale de tous les amateurs, a été conduit dans les eaux monégasques par M. Allegrini, l'habile ingénieur des Chantiers d'Antibes. Il restera une quinzaine de jours dans notre port avant d'être envoyé à Constantinople.

Les fêtes sportives organisées par la nouvelle Société athlétique Monaco, se sont terminées, avant-hier dimanche, par une journée des plus réussies et qui avait attiré dans la Principauté diverses Sociétés affiliées à la Fédération sportive des Alpes-Maritimes. Les parties de boules ont été chaudement disputées sur le joli terrain plat aménagé à cet effet sur la plage de Fontvieille, et, d'autre part, la foule des spectateurs a fort applaudi aux jeux olympiques, au concours de tir à la carabine Flobert et aux courses à l'aviron portées également au programme des fêtes. Enfin, après la distribution des prix, qui a eu lieu à six heures et demie, un bal des plus animés a clôturé joyeusement cette agréable journée.

\* \* \*

Des courses à la nage entre les membres de la Société l'Etoile de Monaco ont eu lieu, d'autre part, dimanche matin à 9 heures, dans le port. Le départ était donné du garage de la Société des Régates, et un grand nombre de personnes ont suivi du boulevard de la Condamine les prouesses des jeunes concurrents.

Nous apprenons avec plaisir que le "Groupe d'Etudes" de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, qui compte depuis sa récente fondation un

nombre considérable de fervents adeptes, prenant part à des séances littéraires, scientifiques, artistiques et sportives, organise pour le dimanche 1<sup>er</sup> octobre prochain, à 4 h. du soir, une Matinée artistique de bienfaisance qui sera donnée au Collège de la Visitation.

Le programme aussi choisi que varié est des plus attrayants; nous ne doutons pas qu'une affluence aussi élégante que nombreuse réponde, comme par le passé, à cette fête essentiellement philanthropique, au cours de laquelle une quête sera faite au profit des victimes du tremblement de terre de la Calabre.

Nous publierons dans notre prochain numéro le compte rendu de cette Matinée.

Le Tribunal Supérieur a, dans son audience du 19 septembre 1905, prononcé les condamnations suivantes :

Dadone, Ezio-Joachim, né à Turin (Italie) le 20 décembre 1862, employé de commerce, ayant demeuré à Monaco, six mois de prison et 25 francs d'amende (par défaut), pour abus de confiance.

Benigni, Italiano, né à Vellano (Italie) le 15 novembre 1878, tailleur de pierres, demeurant à La Turbie, un mois de prison pour vol simple.

Amalberti, Joseph, né à Vintimille (Italie) le 16 décembre 1858, marchand de légumes, demeurant à Vintimille, six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Iopiti, Ange-François, né à Barbengo (Suisse) le 11 août 1872, maçon, demeurant à Beausoleil, trois jours de prison et 16 francs d'amende pour coups et blessures volontaires.

Landon, Antoine, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme) le 6 août 1868, garçon boucher, demeurant à Cabbé-Roquebrune, 50 francs d'amende et confiscation de la viande saisie pour introduction de viande en fraude.

## Lettre de Paris

Paris, 24 septembre 1905.

L'année prochaine va voir s'accomplir en France le renouvellement des trois grands pouvoirs électifs de la nation : élection du Président de la République, renouvellement par tiers du Sénat, renouvellement intégral de la Chambre des députés.

Ce sera la seconde fois qu'un pareil fait se produira depuis trente années que fonctionne la Constitution qui régit la République Française.

La première fois fut en 1885; mais, à cette époque, l'élection présidentielle faite en décembre succéda aux élections législatives et sénatoriales; tandis qu'en 1906, elle s'intercalera entre le renouvellement du Sénat et celui de la Chambre, suivant à peu de distance les élections sénatoriales.

Aux termes de l'article 3 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, « un mois au moins avant le terme légal des pouvoirs du Président de la République, les Chambres devront être réunies pour procéder à l'élection du nouveau Président de la République. A défaut de convocation, cette réunion aurait lieu de plein droit quinze jours avant l'expiration de ces pouvoirs. »

Dans le cas qui nous occupe, M. Loubet ayant été élu

le 18 février 1899, c'est le 18 janvier 1906 au plus tard que son successeur devra être élu. Nous disons son successeur, puisque le respecté président a déjà fait savoir publiquement qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de la haute magistrature qui touche à son terme.

La première conséquence de cet état de choses, c'est que pour la première fois nous allons voir coexister, durant un intervalle d'un mois au moins, deux Présidents de République, l'ancien et le nouveau. Il y avait bien eu déjà une fois un Président de la République accomplissant intégralement, comme M. Loubet, la durée légale de son mandat. C'était M. Grévy; mais ce président fut réélu en décembre 1885, un mois avant l'expiration de ses pouvoirs; il n'eut donc pas de successeur éventuel en sa présence, et, en outre, la transmission des pouvoirs n'eut pas à s'effectuer, ceux-ci s'étant continués par simple reconduction.

En 1906, M. Loubet continuera donc à exercer sa haute magistrature, du 18 janvier au 18 février, en présence de son successeur désigné; le 18 février, il devra lui transmettre les pouvoirs présidentiels suivant une procédure dont il faudra fixer les formes et les conditions, le cas étant absolument nouveau dans notre histoire politique.

Jusqu'ici, en effet, en dehors du cas de M. Jules Grévy, qui comportait une simple réélection, ainsi que nous venons de le rappeler, les changements de président de République n'ont eu lieu chez nous qu'à la suite de décès ou de démission. Or, ces cas de vacances sont réglés par une autre disposition constitutionnelle, qui exige réunion immédiate du Congrès pour la nomination du nouveau président. Dans le court intervalle durant lequel il y a vacance du pouvoir présidentiel, l'intérim de celui-ci est rempli par le Conseil des ministres qui, une fois l'élection accomplie, transmet instantanément le pouvoir exécutif à l'élu du Congrès.

Il reste à envisager l'élection présidentielle dans ses rapports avec les deux autres grandes opérations électorales de l'année 1906 : le renouvellement partiel du Sénat et le renouvellement intégral de la Chambre.

Le Sénat se renouvelle, on le sait, par tiers tous les trois ans. La série renouvelable en 1906 est celle qui comprend les départements allant de la Haute-Garonne à l'Oise inclusivement, plus Constantine et la Martinique. La série comprend cent un sièges; mais on devra élire en même temps les titulaires des sièges des autres séries qui deviendraient vacants dans la période de six mois précédant le renouvellement. Il y a jusqu'ici un siège dans ce cas, celui de la Charente-Inférieure vacant par le décès de M. Garnier.

Il y aura donc au moins 102 sièges à pourvoir. L'élection devra se faire le premier dimanche de janvier 1906, c'est-à-dire le 7 janvier.

Le renouvellement sénatorial précédera donc de onze jours seulement la réunion du Congrès, dont la limite extrême de convocation est le 18 janvier, comme nous l'avons dit plus haut.

D'autre part, la session ordinaire des Chambres pour 1906 doit s'ouvrir le second mardi de janvier, c'est-à-dire le 9 janvier, surlendemain des élections. Le Sénat devra donc, dans ce court intervalle du 9 au 18 janvier, procéder à la vérification des pouvoirs de ses cent deux nouveaux membres. Il est à supposer que cette tâche pourra être accomplie avant la réunion du Congrès; mais il n'est pas nécessaire que les nouveaux sénateurs soient valides pour qu'ils puissent prendre part aux travaux du Congrès, de sorte que ceux dont l'élection n'aurait pas pu être vérifiée avant le 18 janvier pourront néanmoins, en vertu d'une jurisprudence constante, prendre part à l'élection du président de la République.

Les dates désignées peuvent avoir pour conséquence

d'empêcher le Congrès d'être au complet le 18 janvier. En effet, on annonce qu'un certain nombre de députés seront candidats au Sénat le 7 janvier. S'ils sont élus, ils ne pourront pas être remplacés à la Chambre avant la réunion du Congrès, ce qui réduira d'autant le nombre des membres de celui-ci.

En outre les élections pour le renouvellement de la Chambre devant avoir lieu en mai 1906, les élections partielles de députés seront suspendues durant les six mois précédant ce renouvellement, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> novembre 1905 au 1<sup>er</sup> mai 1906.

Tous les sièges qui deviendront vacants à la Chambre durant cette période de six mois, et en particulier jusqu'au 18 janvier, resteront sans titulaires. De sorte que du fait de cette disposition légale, le nombre des membres du Congrès pourra encore être réduit d'une certaine quantité.

L. S.

## BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

**Le Congrès de Lucerne.** — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le Congrès international de la Paix a été ouvert, mardi dernier, à Lucerne, sous la présidence de M. Comtesse, membre du Gouvernement helvétique; il a été clos vendredi après une série de séances des plus intéressantes.

Presque toutes les nations européennes, ainsi que les Etats-Unis et la Chine, étaient représentées à ce congrès qui comptait environ 350 délégués. On remarquait surtout M. Frédéric Passy qui a tenu à être présent, malgré son grand âge, et M. Tsi Tsang Fou, délégué de la Chine dont les discours ont été applaudis avec enthousiasme.

**La Paix américaine.** — M. Bryan, ex-candidat démocrate à la présidence, vient d'adresser à M. Roosevelt une lettre dans laquelle, après avoir complimenté le président sur son succès en mettant fin à la guerre russo-japonaise, il lui demande de créer un mouvement en vue de l'établissement d'une paix permanente.

« Pourquoi, écrit-il, ne demanderiez-vous pas au Congrès l'autorisation de soumettre toutes les questions internationales, au sujet desquelles les parties intéressées ne pourraient pas se mettre d'accord, à un comité impartial d'enquête qui, dans presque chaque cas, arriverait à écarter les causes du différend et à réconcilier les parties en cause? »

M. Bryan ajoute que, si les principales puissances consentaient à prendre part à la création d'un tel comité et voulaient s'engager à lui soumettre tous leurs différends avant de déclarer la guerre, les dangers de conflits seraient réduits au minimum.

Selon M. Bryan, le prestige moral dont jouissent actuellement les Etats-Unis devrait permettre à ce pays de réussir à établir ce mouvement pacifique. L'ancien candidat termine ainsi sa lettre au président :

« Peu d'hommes ont en leur pouvoir de tant faire pour l'humanité. Voulez-vous tirer parti de cette occasion? »

**La nouvelle Conférence de La Haye.** — On mande de Saint-Petersbourg que contrairement à une information de Washington, suivant laquelle le président Roosevelt aurait l'intention de réunir une seconde conférence de la paix à La Haye, c'est le Gouvernement russe qui se propose de s'adresser aux puissances étrangères dans le même but. Le président Roosevelt, comprenant que l'initiative doit appartenir à l'empereur de Russie, inspirateur de la conférence de La Haye, serait très sympathique à cette démarche.

**Traité d'arbitrage.** — Le traité d'arbitrage entre la France et le Danemark vient d'être signé à Copenhague.

**A la Cour de La Haye.** — M. le baron Michiels de Verduynem, ancien commissaire général néerlandais à l'Exposition de 1900, a été nommé secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, en remplacement de M. Ruyssemaers.

## LETTRES ET ARTS

**A Venise.** — Jeudi dernier, dans la grande salle du palais des Doges, à Venise, la salle dei Pregadi, décorée

par le Tintoret, M. Robert de La Sizeranne a parlé sur Ruskin et la Religion de la beauté, devant LL. MM. le roi et la reine d'Italie, le ministre de l'instruction publique et les membres du Congrès international d'art, auxquels s'était jointe une multitude de notabilités mondaines et artistiques de plusieurs pays. La conférence de M. de La Sizeranne, servie par ce décor merveilleux et se déroulant entre ces mêmes pierres de Venise que célébra Ruskin, a obtenu le plus vif succès, et l'exposé des doctrines esthétiques et sociales qui forment « la Religion de la beauté » a été salué d'unanimes applaudissements.

Il était assez piquant de voir l'Italie officielle et artistique rassemblée pour entendre un Français parler d'un Anglais, — et c'est une forme, entre autres, d'« entente cordiale » si frappante, qu'un député de Venise, M. le professeur Fradelatto, s'est levé pour la faire constater.

**Galli-Marié.** — Le monde des arts a appris avec peine, cette semaine, la mort de Galli-Marié, décédée à Vence (Alpes-Maritimes) où elle essayait vainement de rétablir sa santé très atteinte.

Elle était âgée de soixante-cinq ans, et, durant plus de trente années de théâtre, elle avait rendu célèbre ce nom de Galli-Marié, qui n'éveille plus grand souvenir dans la génération actuelle, mais qui n'en demeure pas moins associé aux plus triomphales soirées de l'Opéra-Comique et qui est notamment inséparable de ces deux œuvres immortelles qui se nomment *Carmen* et *Mignon*.

Galli-Marié incarna avec la même maestria et le même succès ces deux héroïnes pourtant si dissemblables, et c'est constater une vérité que de dire que personne ne l'a surpassée dans ces rôles qu'elle interprétait admirablement et qui furent la gloire de sa carrière.

La célèbre artiste était fille du ténor Marié, de l'Opéra, et après avoir débuté en province où on la remarqua bien vite, elle fut engagée à l'Opéra-Comique, et elle y parut pour la première fois le 14 août 1862 dans le rôle de Zerline de l'opéra de Pergolèse, *la Servante maîtresse*. Son succès y fut très grand, et il se confirma par la suite dans *Lara*, *Fantasio*, *les Dragons de Villars*, *l'Ombre*, *Piccolino*. Mais ses deux grands triomphes, nous l'avons dit, furent *Mignon* et *Carmen*, et c'est pour interpréter une fois encore, ce dernier rôle qu'elle sortit de sa retraite, lors de la représentation de gala qui fut donnée dans la salle Favart, reconstruite après l'incendie.

Depuis on n'avait plus revu Galli-Marié, mais son souvenir n'était pas oublié de ceux qui l'ont entendue. C'est une grande chanteuse et une artiste de race qui disparaît.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Congrès international de la Tuberculose.** — Lundi prochain, 2 octobre, s'ouvriront à Paris, au Grand Palais, les « Assises internationales » de la tuberculose, comme nous l'avons annoncé.

La séance solennelle d'ouverture se tiendra, à 2 heures, sous la présidence effective du Président de la République.

Trente-trois pays ont répondu à l'appel de la France en organisant autant de « Comités nationaux » chargés d'élaborer les « Cahiers généraux » de leur patrie.

Le territoire français a été divisé en « Comités régionaux » qui, de même, apporteront au Congrès les « doléances antituberculeuses » de leurs populations.

L'organisation de la grande « semaine antituberculeuse » est à peu près terminée.

Le Congrès se divise en quatre sections : pathologie médicale, sous la présidence de M. Bouchard ; pathologie chirurgicale, présidée par M. Lannelongue ; préservation et assistance de l'enfant, présidée par M. Grancher ; préservation et assistance de l'adulte sous la présidence double de M. Landouzy et de M. Paul Strauss.

Les quatre sections, autonomes, fonctionneront simultanément, chacune chez elle, à proximité l'une de l'autre cependant.

Elles auront devant elles sept séances de travail : le mardi 3, matin et après-midi ; le mercredi 4, deux séances ; le vendredi 6, deux séances ; et le samedi 7,

séance du matin. Ces sept réunions leur permettront d'épuiser la discussion des rapports et d'assurer la présentation des nombreuses communications déjà annoncées (au nombre de 250), et dont nos lecteurs trouveront un résumé dans le compte rendu du Congrès que nous publierons.

Le jeudi 5 octobre est réservé, en entier, aux *excursions hors de Paris*, dans les établissements d'assistance de bienfaisance, d'hygiène, d'art vétérinaire, etc., qui demanderont au Congrès de figurer sur son programme : Villepinte, Ormesson, Angicourt, Bligny, l'Ecole d'Alfort, Montigny-en-Ostrevent, le Préventorium Emile Roux de Lille, Berck-sur-Mer, le Sanatorium pour enfants de Saint-Pol-sur-Mer, Zuydcoote (Nord) sont, dès à présent, désignés aux excursionnistes.

A Paris, les visites dans les dispensaires, hôpitaux, établissements d'hygiène sociale, Institut Pasteur, œuvres de bienfaisance, stations de désinfection de la Ville, jardins ouvriers, jardins d'enfants, etc., seront réglées d'un commun accord entre les quatre sections et auront lieu les jours intermédiaires.

Le samedi 7, après-midi, séance de clôture, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne : discussion et vote des vœux proposés par les sections ; discours des présidents de section ; désignation, par l'assemblée générale, de l'année et du pays choisis pour le prochain Congrès international de la tuberculose.

Cette lourde semaine de travail imposée aux membres du Congrès leur réserve aussi quelques heures de repos et un certain nombre de distractions.

Lundi 2, le président du Congrès, M. le docteur Hérad, offre à tous les membres, titulaires et associés, une fête de bienvenue dans les salons de l'hôtel Continental.

M. le Président de la République reçoit, un des soirs de la semaine antituberculeuse qui sera désigné par lui, les membres du Congrès en une soirée au palais de l'Élysée, après un dîner offert à cent vingt des délégués officiels des gouvernements étrangers, des provinces françaises et de Paris.

Le Conseil municipal de Paris offrira au Congrès une réception à l'Hôtel de Ville.

Enfin, plusieurs soirées intermédiaires sont annoncées.

Le samedi 7, au soir, un grand banquet d'adieu par souscription réunira le plus grand nombre de congressistes.

**Le Congrès des inventeurs.** — A l'exposition de Liège, actuellement ouverte, un intéressant congrès international des associations d'inventeurs et des associations d'artistes industriels vient de tenir sa seconde assemblée générale, sous la présidence de M. Claude Couhin. Au bureau avaient également pris place : MM. Weyland, L. Tobiasky d'Altoff, Désiré Marits et le docteur L. Stilmant.

L'assemblée, s'occupant des lois intérieures de chaque Etat, a envisagé d'abord les points communs aux brevets d'invention et aux dessins et modèles industriels et particulièrement : De l'intérêt qu'il y aurait à instituer dans chaque pays un dépôt unique et central de toutes les demandes de brevets d'invention et de tous les modèles et dessins industriels, et aussi de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à remplacer par la licence obligatoire la déchéance pour défaut d'exploitation des brevets d'invention et des dessins ou modèles industriels dans les pays où existe l'obligation d'exploiter (et cela comme un acheminement à la suppression totale de cette obligation). De nombreuses observations ont été formulées par plusieurs délégués. Une discussion tout aussi nourrie a été soulevée par la question des points spéciaux aux brevets d'invention. Le congrès a jugé que l'étude approfondie de l'avis préalable et secret constituait le meilleur, sinon le seul moyen, à défaut de l'examen préalable et sans les dangers de ce dernier, d'assurer aux inventeurs le placement rapide et fructueux de leurs brevets.

Puis, ayant examiné la détermination exacte des conditions de fonctionnement de l'avis préalable et secret en Suisse et de l'initiative de M. Lloyd Wise, le congrès a abordé l'étude approfondie de la taxe progressive et modérée telle qu'elle est organisée notamment par les lois belge et espagnole, en vue principalement de l'augmentation du nombre et de la durée des brevets qui doivent résulter de ce système.

A la fin de la réunion, un échange de vues a eu lieu à

ce sujet : la nouveauté absolue, telle qu'elle est requise par certaines lois pour la validité du brevet, ne devrait-elle pas être remplacée par la nouveauté purement relative (dans les cent années précédentes, par exemple), telle qu'elle est admise par d'autres lois? Les délégués ont encore discuté les avantages et les inconvénients du secret facultatif réservé aux inventeurs pendant un certain temps après la délivrance du brevet (loi américaine, loi française du 7 avril 1902), mais aucune résolution n'a été prise. La séance a été levée vers 5 heures. Le soir, les congressistes se sont réunis en un banquet présidé par M. Claude Couhin, de Paris. La légation de France y était représentée par son attaché, M. d'Herzelle.

A l'heure des toasts, plusieurs convives ont bu au roi Léopold, à la famille royale et aux différentes nations dont les associations d'inventeurs ont participé au congrès de Liège.

**Bouteilles en papier pour le lait.** — Le papier, aujourd'hui, reçoit tous les usages et c'est peut-être pour écrire que l'on en utilise le moins.

Les hygiénistes d'Amérique viennent de lui trouver un emploi nouveau et particulièrement intéressant; ils s'en servent pour fabriquer des bouteilles à lait irréprochables et bien supérieures pour le transport du précieux liquide à celles en verre, parce que, ne servant jamais qu'une fois, elles n'exposent jamais le lait à subir des altérations fâcheuses, par suite d'un rinçage défectueux ou d'une fermeture incomplète.

Ces bouteilles de papier sont de forme conique; elles sont pourvues d'un système irréprochable de bouchage, et, à la fois, pour les stériliser et empêcher le contact du lait avec leurs parois, elles sont imperméabilisées par un passage dans un bain de paraffine maintenu à 100°.

A Philadelphie, où de telles bouteilles hygiéniques sont devenues d'un emploi courant, les analyses bactériologiques font très nettement ressortir la supériorité du lait embouteillé dans le papier sur celui conservé dans des fioles de verre. Ce dernier renferme incomparablement plus de microbes.

**Fondation d'un prix de dix millions.** — On annonce que, sur la proposition de M. Medevios Albuquerque, la Chambre brésilienne a voté l'institution d'un prix de 10 millions en or, qui sera décerné, sans distinction de nationalité, par une Commission internationale, à l'inventeur d'un remède préventif ou d'un traitement efficace pour la guérison de la tuberculose ou du cancer, et reconnu réellement actif après deux années d'épreuves.

## Variétés Monégasques

### HONORÉ II ET LES CORRESPONDANCES DE LA COUR DE FRANCE

APRÈS LE TRAITÉ DE PÉRONNE

(1641-1643)

Voir *Journal de Monaco* n° 2457 et suivants.

Le comte d'Alais ne devait pas trouver le cardinal vivant; au moment où il écrivait au prince le billet qu'on vient de lire, Richelieu était mort depuis trois jours.

Honoré II ne dut arriver à Paris que dans la seconde moitié de décembre 1642; mais nous n'avons pas plus de renseignements sur le séjour qu'il fit à la cour jusqu'au mois d'avril 1643 que nous n'en avons relevés sur les incidents de son voyage. Les registres des ordonnances de sa chancellerie ne portent aucun acte entre septembre 1642 et le 20 avril 1643, après son retour à Monaco. La relation de son second voyage, en 1646, nous apprend seulement qu'il occupait à Paris, Vieille rue du Temple, une très vaste et somptueuse demeure, l'hôtel de Saint-Luc, loué à la marquise de Créquy.

Les relations courtoises qu'il entretenait depuis une année avec Mazarin durent beaucoup faciliter la négociation des affaires qu'il venait régler; mais par une égale mauvaise fortune nous ne rencontrons, pour toute la période de son séjour, aucune pièce dans la correspondance des ministres de France.

Ce fut pourtant pendant ce temps qu'il obtint les

lettres patentes relatives à la constitution du comté de Carladez et à l'augmentation du duché de Valentinois par l'accession de plusieurs domaines tels que la baronnie du Buis.

Ces affaires réglées et les enregistrements accomplis, Honoré II fut reçu au Parlement comme duc et pair de Valentinois, le 19 février 1643. La harangue prononcée à cette occasion par l'avocat général Omer Talon, passa pour un beau morceau d'éloquence parlementaire.

Honoré était de retour à Monaco le 20 avril 1643; il avait donc quitté Paris alors que la santé de Louis XIII déclina rapidement vers un dénouement fatal; le 14 mai, le roi suivait dans la tombe le cardinal de Richelieu, à cinq mois et dix jours d'intervalle.

Nous n'avons pas retrouvé la lettre par laquelle Honoré II manifestait à la reine régente les sentiments qu'il ressentait de la perte d'un souverain dont il avait reçu personnellement des marques de sympathie très grandes; ces sentiments concordaient en tous cas avec ceux que le comte d'Alais exprimait dans une lettre à lui adressée de Paris le 28 mai, lettre empreinte d'une douleur presque naïve dans ses termes et dont la fin prend un caractère historique intéressant à propos de la victoire de Rocroy.

« La perte que nous venons de faire du feu Roy de « très glorieuse mémoire, m'avoit mis dans un juste et « triste silence dont je ne puis revenir. C'est le temps « seul qui peut consolider une si grande plaie; et la « vertu de Royne Régente, mère du Roy, nous fait « espérer tout ce que les vœux, les larmes et les soupirs « de ce Royaume peuvent souhaiter de sa bonté et de « sa prudence. Elle m'a commandé d'assurer Vostre « Excellence de sa bonne volonté.

« Dans le deuil que nous portons au cœur et sur « nos habits, nous venons de recevoir quelque consola- « tion, si nous estions capables d'en recevoir, par la « victoire de Rocroy que Monsieur le duc d'Anguien « vient d'obtenir sur l'armée de Flandres qui avoit « assiégé la place. C'est une bataille sanglante en « laquelle nos ennemis ont tout perdu; six mille des « leurs sont demeurés sur la place, cinq mille prison- « niers, le comte de Fontaines, vingt pièces d'artillerie « et leurs cents drapeaux, et tout le bagage.

« Je me resjouis de votre heureux retour et suis « avec passion de monsieur le Marquis et de Vostre « Excellence, » etc.

Le maintien au ministère du cardinal Mazarin et des autres collaborateurs de Richelieu avec lesquels Honoré II était en rapports avait de suite rassuré le petit allié de la France. Le comte d'Alais, confirmé dans son gouvernement de Provence, s'empressait de lui renouveler les meilleures assurances à son retour par une lettre datée de Tarascon du 23 juin :

« A mon arrivée en ceste province j'ay eu une extrême « impatience d'envoyer visiter Vostre Excellence et lui « faire cognoistre l'extrême passion que j'ay de la « servir. Je la puis assurer que j'ay laissé la Royne « dans les mesmes bonnes intentions que le feu Roy luy « avoit fait paroistre. J'espère que bien tost elle en verra « les effets et qu'en toutes les occasions elle recognoistra « que je suis autant que jy suis obligé vostre très « humble serviteur. »

Presqu'en même temps Honoré recevait la lettre entièrement autographe par laquelle Anne d'Autriche répondait à ses condoléances.

« Mon cousin, les témoignages que vous m'avez « rendus de l'intérêt que vous prenez à mon indigne « douleur m'a donné toute la consolation qu'elle porte « avec soy et qui me vient de si bonne part, cognoissant « la sincérité de votre cœur pour le feu Roy Monsei- « gneur et la passion que vous avez pour la grandeur « de ce Royaume; et m'assure bien que vous ferés pour « les enfants de mesme que pour le père, et n'en « aurois eu moindre croiance quand mesmes vous ne « me l'aurois renouvelé par ce que vous m'avez écrit « sur ce sujet. Je vous prie de faire estat certain de la « mienne et qu'en toutes occasions vous me cognoistrés « autant que je suis de cœur très véritable,

« Vostre bonne cousine,

« ANNE.

« Paris, le 26<sup>e</sup> Juin 1643. »

Les effets de la bienveillance de la régente ne tardèrent pas à se faire jour. On a vu que Louis XIII avait consenti à présenter au baptême le petit fils d'Honoré II. La mort du roi était survenue avant l'accomplissement des cérémonies. Une intervention près d'Anne d'Autriche,

où il faut encore reconnaître l'influence du comte d'Alais, obtint que le jeune roi se substituerait en cette circonstance à son père. La missive royale par laquelle Honoré II fut avisé de cette décision ouvre la longue série de lettres de Louis XIV conservées dans les archives des Princes.

« Mon cousin, les feu Roy, mon seigneur et père vous « ayant accordé l'année passée de donner le nom à « vostre petit fils et la chose n'ayant point esté exécutée « de son vivant, j'auray à beaucoup de contentement « qu'elle se face en mon nom. C'est pourquoi, de l'adviz « de la Royne régente, madame ma mère, j'escris à mon « cousin le comte d'Alais de se transporter pour cet « effect dans vostre place; qui est tout ce que j'ay à vous « dire par celle-cy, sinon que je conserve pour les « interests de vostre maison la mesme affection qu'avoit « mon dict seigneur et père, priant sur ce Dieu qu'il « vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

« LOUIS.

« Paris, le 19 Aoust 1643. »

Le comte d'Alais exprimait, le 30 août, à Honoré II sa joie de la décision royale et lui faisait part en même temps de la prise de Thionville :

« Je viens de recevoir avec une joie extrême les « despesches du Roy pour le voiage de Mourgues. Mais, « ne pouvant avoir les galères de trois semaines, je ne « puis partir qu'à la fin du mois de septembre. Vostre « Excellence doit croire que j'ay une extrême impa- « tience de la voir et de lui tesmoigner en présence « avec quelle passion, je suis, de monsieur le Marquis « et d'elle,

« Vostre très humble serviteur,

« LOUIS DE VALOIS. »

« Vostre Excellence me permettra de luy faire part « de la bonne nouvelle de la prise de Thionville et des « resjouissances publiques que toute la France tes- « moigne. Je m'assure que vous continuerez la démon- « stration publique que Vostre Excellence a accoustumé « de faire paroistre. »

Ce fut le 12 octobre 1643 que le comte d'Alais vint en grande pompe à Monaco, avec la comtesse sa femme, représenter la personne du roi au baptême du jeune comte de Carladez. Nous avons ailleurs donné la relation de cette cérémonie (1); elle scellait les liens d'amitié qui, depuis deux ans s'étaient resserrés entre le gouverneur de Provence et le souverain de Monaco.

Nous arrêtons avec le nouveau règne cet exposé trop rapide des débuts de la correspondance de la cour de France avec Honoré II. Elle devait se poursuivre courtoise et pleine de sympathique confiance de la part de la régente et de ses ministres. On en trouvera le témoignage dans la relation qui suit cette étude, où le lecteur verra, par l'accueil ménagé trois ans plus tard à Honoré II, que les sentiments n'étaient pas changés de même qu'ils devaient constamment conserver par la suite le même caractère.

(Fin).

G. SAIGE.

(1) G. SAIGE. — *Honoré II et le Palais de Monaco*. — Monaco, 1883, petit in-4°.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

## SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme au capital de 675,000 fr.

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **Société Monégasque d'Electricité**, société anonyme au capital de 675,000 francs, siège social à Monaco, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le **Samedi 14 Octobre 1905, à 2 heures de l'après-midi**, à Paris, 21, rue de Londres.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration;  
Lecture des rapports des Commissaires;  
Approbation des comptes;  
Répartition du compte de profits et pertes;  
Nomination d'un Administrateur;  
Nomination des Commissaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Benoît **Beiso** sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 20 octobre prochain, à 2 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M<sup>e</sup> Raybaudi, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Pour le Greffier en chef,  
A. Cioco, C. G.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Charles **Gamba** sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 20 octobre prochain, à 2 heures et quart du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M<sup>e</sup> Raybaudi, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Pour le Greffier en chef,  
A. Cioco, C. G.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Raphaël **Silva** sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 20 octobre prochain, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M<sup>e</sup> Raybaudi, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Pour le Greffier en chef,  
A. Cioco, C. G.

Etude de M<sup>e</sup> Charles **TOBON**, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi vingt-sept septembre courant, à deux heures du soir, au premier étage de la maison Torelli, boulevard des Moulins à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un mobilier de salon et de chambre à coucher consistant en : tableaux, glaces, fauteuils, chaises, lits complets, armoires à glace, tables de nuit, toilettes, armoires, objets d'art, bibelots divers, grandes lampes, rideaux, tentures, fourrures, lingerie, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles **TOBON**.

Etude de M<sup>e</sup> Charles **BLANCHY**, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi vingt-huit septembre 1905, à neuf heures du matin, dans la salle de vente Curssi située boulevard Charles III, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers tels que : armoires à glace et à linge, lits en bois et en fer complets, bibliothèques, buffets, commodes, chaises, canapés, fauteuils, glaces, tapis,

rideaux, tables, lampes, lingerie, vaisselle, verrerie, fourneaux et ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, pour M<sup>e</sup> **BLANCHY**,  
**TOBON**.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

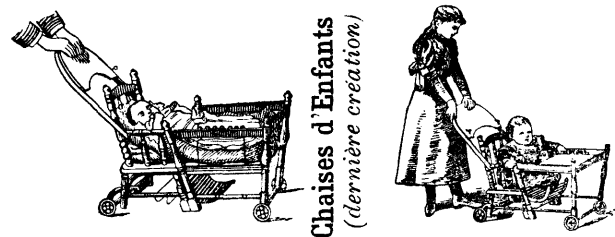
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

**LE MONITEUR**  
**DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>o</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. **GINDRE**, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

**LA FONCIÈRE**  
La C<sup>o</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>o</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**  
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. **FARAUT**, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR  
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. **CRÉMIEUX**. — Magasin : Villa PAOLA, 25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

BOISSONS GAZEUSES  
Eaux Minérales, Bières, Sirops, Sodas, etc.

ENTREPOT MONÉGASQUE DE BOISSONS HYGIÉNIQUES

Maison **COLLY-JOFFREDY**  
21, boulevard de l'Ouest (En face de l'Institut Ophtalmique)

ON PORTE A DOMICILE

Spécialité recommandée : L'AUTO, soda mousseux.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 17 au 24 Septembre 1905.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Talamone	cutter Eleonora-Rosa	Schiano	Charb. bois
Cannes	b. Louise, fr.	Kollair	Sable.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Jean-Baptiste, fr.	Castelli	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. La-Paix, fr.	Aune	Id.
Id.	b. Marie, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Trois-Frères, fr.	Garel	Id.

DÉPARTS du 17 au 24 Septembre.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Menton	chaland Rio-Tinto, fr.	Olivier	Briq. cim.
Cannes	b. Louise, fr.	Kollair	Sur lest.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Jean-Baptiste, fr.	Castelli	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. La-Paix, fr.	Aune	Id.
Id.	b. Marie, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Trois-Frères, fr.	Garel	Id.